COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

Délibération n° 2021-143 en date du 15 septembre 2021
Portant sur une décision modificative - Budget SPANC

L'an Deux Mille Vingt et un, le quinze septembre, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle omnisport « André-Vénuat » à Auzances, sous la Présidence de Monsieur Alexandre VERDIER, Président.
Date de convocation du Conseil 09/09/2021.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 47	Votants : 52	POUR : 52
Pouvoirs : 5	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 10	Exprimés : 52	

Présents : MM., VERDIER, SIMONET V, VENTENAT, MORANÇAIS, GRASS, BIGOURET, RAMOS, SCHMIDT, PIERRON, GRANGE, SIMON, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, JOULOT, ECHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, RICHIN, MOUNAUD, NOVAIS, CONCHON, GIRAUD LAJOIE, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, GRAVIERE, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, PLAS, VIALTAIX, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, GUYONNET, GLOMOT, FAUCHER.

Pouvoirs : MM. LE CORRE à BERTHON, VIRGOULAY à JOULOT, SIMONET B à SIMONET V, DESGRANGES à VENTENAT, FONTVIELLE à DESARMENIEN.

Excusés : MM. DESCLOUX, FERRIER, LEGRAND, BOUDINEAU, D'HULSTER, ROULLAND, BRUNET, CHAUSSAT, DUBSAY, WELZER.

Secrétaire de séance : Félix BERGER

Rapporteur : Patrice MORANÇAIS, Vice-président

Dans le cadre de l'équipement du service, un logiciel de suivi des contrôles SPANC a été acheté.
Les crédits prévus au compte 2051 sont insuffisants. Il convient donc de procéder au virement de crédits ci-dessous.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Virement de crédits – Section d'investissement

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
PG : OPERATIONS D'EQUIPEMENT NON I		**-598,00**		
Concessions et droits similaires	2051	-598,00		
PG : EQUIPEMENT SERVICE		**598,00**		
Concessions et droits similaires	2051 4	7878,00		
Autres immobilisations corporelles	2188 4	-7280,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		**0,00**		**0,00**

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la décision modificative présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 28 septembre 2021
Pour copie conforme, le 28 septembre 2021

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20210915-2021-143-DE
Date de télétransmission : 28/09/2021
Date de réception préfecture : 28/09/2021

Le Président,
Alexandre VERDIER